

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

RAPPORTEUR : J-C. BONNAMY

Délibération n° 2026-074

L'an Deux Mille vingt-six, le lundi 27 avril à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 67 puis 68 en vertu de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 28 mars 2026.

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DELMARÈS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Pascal LIABASTE, Thierry AUROY-PEYTOU, Serge PRADIER, Hélène LEHMANN, Alain CASTANG, Thierry LARELLE, Christophe GAUTHIER, Jean-François JEANTE, Julien CHOUET, Cyril GOUBIE, Lionel LACOMBE, Catherine TAVEAU, Pascal DELTEIL, Pascal PRÉVOT, Sylvie RIVIÈRE, Cédric LOUGRAT, Emmanuel GUICHARD, Georges BASSI, Jean-Claude BONNAMY, Roseline HELLE, Sarah HÉRÉDIA (remplace Jean-François MAGNOL), Véronique MONBOUCHÉ (remplace Anthony CASTAING), Christine FRANÇOIS, Patrick VERGNOL, Hélène CORMIER, Daniel GRUNTZ, Sylvie LECOCCQ, Gaëlle EYRAGNE, Michel TERREAUX, Jean-Pierre FAURE, Jean-Roland GUY, Jean-Pierre FRAY, Jean-Luc MARCILLAC, Bernard MÉTIFET, Roger AUBRY, Geneviève TRESSOS, Christian SAUVANET, Christian SAUBADU, François DUHANT, Christophe ROUSSEAU, Laurent PESLERBE, Jean-Michel DREUIL, Annabel LAVOIR, Valérie BOURNAZEL, William DESPUJOLS, Laurence ROUAN, Thierry ROUX, Philippe BIARD, Fabienne MARCOT, Philippe MALLARD(1), Arnaud DELAIR, Nadia CHAFIK, Farid EL KADI, Raphaëlle LAFAYE, Julie TÉJÉRIZO, Sandra HEBLE, Sandrine HALTER, Jonathan PRIOLEAUD, Julien VANDERSTRAETEN, Joaquina WEINBERG, Séverine PONS, Agathe SAUMET-ROCHE, Gaëlle SCHNEIDER, Christian GÉRARD.

ÉTAIENT ABSENTS (avec procuration) :

Philippe GRÉGOIRE a donné pouvoir à Patrick VERGNOL
Jacqueline SIMONNET a donné pouvoir à Christine FRANÇOIS
Vanessa GOGUILLON a donné pouvoir à Christian GÉRARD

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Valérie ROMANELLO

(1) arrivé au vote du dossier n° 3, « désignation des représentants de la CAB dans divers organismes extérieurs »

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Claude BONNAMY

**MISE EN ŒUVRE ET LANCEMENT D'UNE NOUVELLE CONCERTATION RELATIVE AU PROJET
DE LA VÉLOROUTE VOIE VERTE V91 SUR LA PARTIE OUEST DU TERRITOIRE DE LA CAB**

Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Schéma National des Véloroutes actualisé en mars 2023,
Vu le Schéma Régional des Véloroutes 2020-2030,
Vu le Plan Départemental Vélo du département de la Dordogne 2022-2027,
Vu l'arrêté préfectoral n°24-2024-09-30-00003 du 30 septembre 2024 portant modification des statuts de la CAB,

Considérant que le projet de véloroute de la vallée de la Dordogne, V91, pour rejoindre l'estuaire de la Gironde, doit poursuivre son tracé vers l'Ouest,

Considérant que ce projet a déjà fait l'objet d'une information large et substantielle,

Considérant, toutefois, l'intérêt qu'il y a à créer les conditions les plus favorables à l'amélioration de la participation du public et à recueillir son avis dans le cadre d'un projet structurant tel que celui de la V91 en associant : habitants, associations, acteurs économiques et institutionnels à la définition du tracé,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'engager une nouvelle phase de concertation à compter du 11 mai 2026 et jusqu'au 19 juin 2026 inclus ;
- de publier un avis d'information dans le journal Sud-Ouest dans la semaine suivant cette délibération ;
- d'organiser deux réunions publiques dans le cadre de cette nouvelle phase de concertation (semaine 21, le 21 Mai, au Fleix et semaine 24, le 11 juin, à Prignonrieux) ;
- de laisser à disposition du public un dossier de présentation et un registre papier dans les mairies des 6 communes de la CAB concernées par la poursuite du projet à l'Ouest de Bergerac (Prignonrieux, Lamonzie St Martin, La Force, Gardonne, Saint-Pierre d'Eyraud et le Fleix) et au siège de la CAB ;
- de dresser un bilan de cette nouvelle phase de concertation pour le soumettre à la validation du Conseil Communautaire du 6 juillet 2026.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- lancer la nouvelle concertation selon les modalités et le calendrier énoncés ci-dessus,
- autoriser le Président à signer les actes correspondants.


DÉCISION :

Adopté par 71 voix pour.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits à Bergerac ce lundi 27 avril 2026.



Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter des formalités de publication électronique et de transmission en Préfecture.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Claude BONNAMY

Le Président du Conseil Communautaire

Frédéric DELMARÈS